

Projet de déclaration gouvernementale

Conformément à la déclaration gouvernementale fédérale du 21 décembre 2007 et aux accords conclus à cette occasion, le gouvernement, assermenté par le Roi ce midi, entend assumer la pleine responsabilité afin de gouverner notre pays.

Un pays dans lequel – les tensions politiques le font oublier – il fait bon vivre et qui dispose de nombreuses facettes dont nous pouvons être fiers. Un pays ayant un niveau de vie élevé et une qualité de vie enviable. Un pays ayant un maillage serré d'équipements collectifs et une forte protection sociale.

Mais aussi un pays qui est sujet à des changements profonds et qui est confronté à des défis importants. La globalisation crée des chances, mais accroît également la concurrence internationale et provoque de l'insécurité auprès d'un grand nombre de personnes. Les gens vivent davantage, mais le vieillissement exerce une forte pression sur notre système de santé publique. Le progrès économique et les développements technologiques augmentent notre confort, mais menacent en même temps notre environnement. Notre structure institutionnelle à plusieurs niveaux permet aux Communautés et Régions de mener une politique sur mesure, mais parfois elle soumet à rude épreuve l'efficacité de notre politique.

En vertu du mandat qu'il a reçu des électeurs et de la confiance de cette Chambre, le gouvernement veut assumer la responsabilité en apportant une réponse adéquate à ces défis et d'orienter les changements dans la direction souhaitée. À cet effet, il mènera une forte politique et appliquera des mesures efficaces, élaborées sur la base du travail réalisé par le gouvernement intérimaire, en concertation avec les partenaires sociaux, et en harmonie avec les Communautés et les Régions.

Ce gouvernement veut établir un nouvel équilibre entre prospérité et bien-être, entre responsabilité individuelle et solidarité, entre croissance économique et développement durable, entre ouverture sur le monde et sécurité dans son propre entourage.

Le gouvernement veut encourager et rémunérer, soutenir et entraîner dans son sillage. Il veut encourager et rémunérer les personnes qui prennent des initiatives et qui s'engagent, travaillent et entreprennent, qui éduquent et soignent. Il veut entraîner dans son sillage ceux qui éprouvent des difficultés à suivre le mouvement, et soutenir tous ceux qui ont été touchés par la maladie, la malchance ou l'infortune. De ce fait, il renforcera et adaptera notre modèle socioéconomique, qui lie la croissance économique à la protection sociale et qui a démontré sa légitimité, afin de pouvoir miser sur la dynamique d'aujourd'hui et du futur.

La seule voie vers le renforcement et l'adaptation de notre modèle socioéconomique est la voie de l'emploi. La création d'emplois, la promotion de l'entrepreneuriat et l'augmentation du taux d'emploi – bref: la création de croissance – constituent par conséquent une *condition sine qua non* pour faire face au vieillissement, à la sauvegarde de la protection sociale, du renforcement du pouvoir d'achat, du soutien aux familles, de la lutte contre la pauvreté et de la maîtrise des finances publiques.

La croissance économique et le progrès social ne peuvent pas se faire au détriment de notre environnement et de notre qualité de vie. Ils doivent, par contre, être intégrés dans une politique de développement durable, qui n'interfère pas sur notre création de prospérité, sur la qualité de vie de notre terre et sur les générations qui nous suivent.

Les gens veulent vivre ensemble dans le respect et la sécurité. Assurer la sécurité et le maintien de l'ordre juridique constituent des tâches fondamentales de l'autorité fédérale. Dans l'exécution de ces tâches, le gouvernement se laissera guider par le principe de l'équité. Aussi, en tant qu'allié des citoyens, entreprises et associations, le gouvernement entend être un partenaire équitable, digne de foi et axé sur le service.

Dans une société ouverte et tolérante, des personnes ayant un passé culturel différent trouvent leur place. Le gouvernement estime qu'il est sa mission de faire de la diversité un clé des succès. La sécurité et la justice constituent également des notions-clé de notre politique extérieure, qui reste intégrée dans un cadre européen et multilatéral.

Ce programme gouvernemental se traduira en une dynamique budgétaire. Face à l'inflation galopante en guise de toile de fond, à une croissance relativement basse du produit intérieur brut et à l'augmentation des coûts liés au vieillissement, on a, cette année, déposé un budget qui maintient en équilibre les finances publiques. Cela n'est possible que par une politique de dépenses extrêmement économe: avec une croissance économique escomptée de 1,9%, les dépenses primaires augmentent en termes réels de seulement 1,37%.

Suivant le budget 2008 et en tenant compte du programme de stabilité pour la période 2007-2010 ainsi que des dernières estimations avancées par la Commission d'Étude du Vieillissement et le Conseil supérieur des Finances, le gouvernement mettra tout en œuvre pour clôturer les comptes publics consolidés avec un surplus structurel dès 2009. Cela devrait s'élever à plus de 1% du pib d'ici la fin de la législature.

À cette fin, le gouvernement suit un schéma de croissance, pour les dépenses primaires de l'autorité fédérale et de la sécurité sociale, restant en dessous de la croissance économique. Le gouvernement fixera, en concertation avec les Communautés et les Régions, la contribution de chaque autorité à la réalisation de cet objectif commun.

L'emploi et le pouvoir d'achat restent les priorités principales du Gouvernement. A cette fin le Gouvernement lancera plusieurs initiatives directes afin d'élaborer, en concertation avec les partenaires sociaux et les entités fédérées, une véritable stratégie nationale pour l'emploi. Le Gouvernement stimulera également l'esprit d'entreprise et augmentera l'attractivité de notre pays pour les investissements étrangers, afin de répondre aux défis de la Globalisation. Le système fiscal sera également adapté afin de mieux récompenser le travail en luttant contre les pièges à l'emploi, mais également afin d'assurer une pension décente à ceux qui ont travaillé. Le Gouvernement cherchera également à assurer une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

Comme une société juste et prospère ne se conçoit pas sans protection des plus faibles, le Gouvernement veillera à mener une politique sociale et de santé ambitieuse et solidaire.

Enfin, il veillera à respecter ses engagements en termes environnementaux, et à mener une politique volontariste afin d'inciter nos concitoyens à faire le choix de comportements responsables en la matière.

1. Elaborer une stratégie nationale pour l'emploi :

- Assurer la compétitivité de nos entreprises et une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emplois :

La position compétitive de nos entreprises doit être garantie. Au regard de notre handicap en matière de coût salarial, le gouvernement fédéral veillera, en concertation avec les partenaires sociaux, à maintenir l'évolution des coûts salariaux au niveau de celle de nos principaux partenaires commerciaux. A cet égard, les réductions des coûts salariaux par le biais d'une diminution des charges patronales, à la suite d'une décision du gouvernement, ne pourront augmenter les marges de négociation.

Dans le cadre d'une bonne adéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail, la question de la formation est décisive. Elle détermine l'employabilité des demandeurs d'emploi, elle garantit celle des travailleurs.

Le gouvernement évaluera la politique d'activation et tirera les leçons de cette évaluation afin d'améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans le cadre d'un suivi renforcé. A cet égard, le Gouvernement actualisera l'accord de coopération du 30.04.2004 avec les Régions relatif à l'accompagnement et au suivi actif des chômeurs.

Dans ce cadre, les délais utilisés par les différents organismes régionaux et l'Onem seront davantage harmonisés.

En outre, le Gouvernement adoptera des mesures favorisant la mobilité des demandeurs d'emploi et des mesures développant tant la promotion de l'emploi salarié que de l'emploi indépendant, afin de lutter contre les pièges à l'emploi.

Le gouvernement veillera à la pérennité du système de titres-services. Afin de mieux répondre à la demande de services de proximité, le gouvernement entamera une concertation avec les entités fédérées sur le champ d'application des activités de titres-services.

Après l'exécution de la mesure visant à intégrer les travailleurs ALE aides ménagères de moins de 50 ans qui ne souffrent pas d'une incapacité partielle de travail (33%), le gouvernement examinera la possibilité d'intégrer l'ensemble des travailleurs ALE dans le système des titres-services afin de leur offrir un emploi. En outre, un examen approfondi des marges bénéficiaires des différents types d'entreprises titres-services sera effectué, en particulier pour les ALE titres-services.

Le Gouvernement simplifiera le système actuel en matière de travail des étudiants en concertation avec les partenaires sociaux.

Le Gouvernement demande aux partenaires sociaux qu'ils respectent les accords conclus en matière de formation concernant l'affectation de 1,9% de la masse salariale à la formation des travailleurs afin d'aligner de la sorte nos efforts de formation sur ceux consentis par nos partenaires commerciaux.

Afin de doper notre économie, sur proposition des partenaires sociaux, le gouvernement augmentera le nombre d'heures supplémentaires autorisées et accordera une réduction des charges patronales sur les heures supplémentaires. Mais travailler plus doit aussi signifier augmenter le salaire poche des travailleurs. Un régime fiscal adéquat sera

élaboré afin que les heures supplémentaires prestées entraîne une augmentation du salaire poche des travailleurs.

Par ailleurs, le gouvernement augmentera la dispense de versement du précompte professionnel à 15,6% pour le travail en équipe et de nuit afin de garantir la compétitivité de nos entreprises.

En concertation avec les partenaires sociaux, le Gouvernement formulera une proposition de simplification structurelle et visible des plans d'embauche en vigueur, ainsi que des réductions de cotisations et des activations d'allocations de chômage, afin de pouvoir mettre en oeuvre dès 2009 un nouveau régime transparent, favorisant davantage l'emploi, plus particulièrement en renforçant la réduction structurelle et sa composante bas salaires et ceci avec un objectif de neutralité budgétaire.

Des dispositions nouvelles relatives à l'immigration économique peuvent également répondre à la pénurie de main-d'œuvre et ceci tant pour les activités professionnelles salariées que pour des activités professionnelles indépendantes. En concertation avec les partenaires sociaux et les régions, le Gouvernement fixera les conditions afin qu'une immigration économique puisse contribuer à répondre aux offres d'emplois vacantes dans les métiers en pénurie, malgré toutes les mesures d'activation prises au préalable pour les demandeurs d'emploi et la suppression des restrictions à la libre circulation des travailleurs salariés et indépendants des nouveaux Etats-Membres de l'Union Européenne.

A titre exceptionnel, le gouvernement examinera dans quelles mesures il pourra être fait appel à certaines personnes se trouvant en situation irrégulière sur le territoire pour fournir des prestations dans des secteurs où il y a pénurie de main d'œuvre.

- Permettre une meilleure conciliation vie familiale – vie professionnelle :

Le gouvernement entend faire en sorte que les citoyens puissent mieux harmoniser les passages entre formation, travail et vie familiale et par ailleurs rester actifs plus longtemps.

A cette fin, il étudiera, en concertation avec les partenaires sociaux, comment renforcer et rendre plus accessibles certains régimes de congé permettant aux travailleurs de consacrer davantage de temps à leur famille, encourager une meilleure gestion du temps de travail et faciliter la combinaison entre vie professionnelle et vie familiale pour les ménages avec enfants.

Dans le cadre de ces mesures, il prendra en compte la valorisation d'activités présentant une plus-value sociale (par ex. soins aux proches, formation, famille), tenant compte de l'état de nécessité dans lequel se trouvent certaines familles, mais aussi la nécessité d'accroître la transparence des différents régimes de congé. Il faudra prendre en considération la durée de la carrière et des périodes assimilées pour le calcul de la pension.

Dès lors, afin de mieux concilier les intérêts, tant des travailleurs que des entreprises, et en concertation avec les partenaires sociaux, le gouvernement cherchera à promouvoir une meilleure gestion des temps. Pour ce faire, il envisagera la mise en place d'un système de type « compte épargne-temps ».

2. Développer l'activité économique, stimuler l'entreprenariat :

- *Renforcer l'attractivité de la Belgique pour les investissements étrangers*

Dans un monde économique en mutation continue, il est indispensable que le gouvernement mette en place un environnement propice à la compétitivité des entreprises, notamment au moyen d'incitants fiscaux.

Le Gouvernement maintiendra donc intact le cadre légal des intérêts notionnels en vue d'assurer la sécurité juridique indispensable au maintien de l'image de la Belgique pour les investissements.

Une task force sera mise en place au sein de l'administration fiscale en vue d'assurer un suivi de ce dispositif et d'établir des profils de risques. Par ailleurs, le gouvernement poursuivra la diminution de l'impôt des sociétés en supprimant la cotisation complémentaire de crise.

Notre pays a mis en place l'an dernier le régime de l'unité TVA. Dans ce contexte, la Belgique se doit aujourd'hui d'être dotée d'un cadre légal relatif à la consolidation fiscale. Ce mécanisme permettra d'assurer la neutralité fiscale au sein de groupes de sociétés et renforcera un espace économique où les décisions stratégiques ne seront plus autant subordonnées aux aspects fiscaux.

Il convient également de favoriser l'accueil d'investisseurs étrangers. Le Gouvernement poursuivra en outre la conclusion d'accords bilatéraux, notamment avec les grandes économies émergentes afin de créer des fonds d'investissements croisés, susceptibles de favoriser les investissements d'entreprises belges à l'étranger, et de capter en Belgique, les investissements en provenance de ces pays.

- Stimuler l'esprit d'entreprise :

Le Gouvernement mettra en œuvre un plan d'action spécifiquement orienté vers la création et le développement des Petites et Moyennes Entreprises. Les PME représentent un vecteur essentiel de croissance de notre économie et, partant, de développement social. La simplification de leur environnement administratif, l'amélioration de leur compétitivité notamment par le biais de réductions adaptées et ciblées de charges sociales et fiscales, le soutien à l'innovation, et à la protection de la propriété intellectuelle sont autant d'axes sur qui sous-tendront ce plan d'actions.

Le Gouvernement assurera en outre la déductibilité fiscale des frais de sécurité exposé par les Petites et Moyennes Entreprises.

Tout sera mis en œuvre pour permettre à nos entreprises de poursuivre le développement durable de leurs activités et pour donner une réelle possibilité à celles qui sont confrontées à des difficultés pour assainir leur situation financière. A cet effet, la loi relative au concordat judiciaire sera profondément revue, sur base des recommandations formulées par le groupe de travail présidé par Monsieur Ivan Verougstraete, président de la Cour de cassation.

Le Gouvernement prendra des mesures afin de stimuler l'esprit d'entreprise et poursuivra l'amélioration du statut social des travailleurs indépendants. Il mettra en œuvre une réforme cohérente du système de cotisations sociales des indépendants, conformément aux conclusions des Assises des cotisations de 2007.

Le Gouvernement s'engage à achever l'harmonisation des prestations minimales du statut des indépendants sur celles du régime général, sans augmentation des cotisations, et à poursuivre la suppression des discriminations entre travailleurs salariés et travailleurs indépendants.

Le Gouvernement assurera le fonctionnement optimal et indépendant du conseil de la concurrence ; il s'assurera de la complémentarité et de la dévolution optimale des missions entre les régulateurs sectoriels et le conseil.

- *Soutenir la Recherche Développement*

Le Gouvernement entend encourager la Recherche Développement dans notre pays, et ainsi favoriser l'installation et le maintien en Belgique d'entreprises et de centres de recherches pourvoyeurs d'emplois très qualifiés, notamment par le biais d'incitants fiscaux. Le dispositif du crédit d'impôt pour la recherche et le développement sera ainsi élargi.

En vue de renforcer les synergies entre les entreprises et les universités, certaines dépenses de recherche confiées soit à des universités, soit à des organismes publics seront susceptibles d'entrer en ligne de compte pour le crédit d'impôt recherche et développement.

Les frais exposés dans le cadre de la protection de brevets déposés (notamment les primes d'assurances de protection juridique) seront rendus éligibles pour le crédit d'impôt recherche et développement.

- *Développer la Recherche scientifique :*

La plus-value de la politique scientifique fédérale dans le domaine de la recherche est incontestable, en particulier dans des domaines de la recherche fondamentale, du développement durable, de l'aéronautique et du spatial. Le Gouvernement fédéral a la volonté de conforter les politiques menées dans ce domaine pour participer activement à l'objectif de Lisbonne. Le Gouvernement fédéral maintiendra l'implication forte de la Belgique dans les prochains programmes de l'Agence spatiale européenne, soutiendra une forte participation des entreprises belges dans le programme Airbus A350, valorisera le potentiel de recherche de la base polaire et maintiendra son haut degré d'implication dans la Recherche fondamentale, notamment au travers des Pôles d'attraction interuniversitaires.

Le Gouvernement fédéral souhaite accroître encore davantage le rayonnement des Etablissements scientifiques fédéraux en poursuivant les chantiers de digitalisation des collections, de valorisation accrue de leur patrimoine, de renforcement de leur gestion et de leur autonomie, en veillant à leur assurer un financement structurel au travers de contrats de gestion et à favoriser le mécénat.

- Encourager le mécénat d'entreprises

Le gouvernement soutiendra les initiatives pour l'instauration d'un statut fiscal pour les droits d'auteurs et les droits voisins et veillera à mettre sur pied un cadre fiscal adapté pour le mécénat d'entreprises.

- Lutter contre la fraude

En vue d'optimiser les synergies dans le cadre de la lutte contre la fraude, le Gouvernement mettra en place un collège regroupant les directeurs des Services sociaux, fiscaux, policiers et judiciaires concernés par la lutte contre la fraude fiscale et sociale. Ce collège sera placé sous l'autorité d'un Comité ministériel. Ce Collège et ce Comité seront également chargés de veiller à l'application uniforme de la législation et de la réglementation sur tout le territoire.

3. Renforcer le pouvoir d'achat :

- Baisser les impôts sur le travail :

C'est une réalité, dans notre pays nous payons trop vite trop d'impôts. Le Gouvernement poursuivra la réforme de l'impôt des personnes physiques de manière à augmenter le salaire-poche de ceux qui travaillent. Entrer sur le marché du travail implique l'exposition de frais considérables (garde d'enfant, transport, ...). Le système fiscal doit permettre aux personnes qui désirent entreprendre ou qui ont l'opportunité d'entrer sur le marché du travail, d'opérer ce choix sans être contraintes de consentir un sacrifice financier. Il faut lutter contre les pièges à l'emploi et rendre plus intéressant le travail en accroissant le différentiel entre revenus du travail et revenus de remplacement.

Trois mesures en particulier sont susceptibles d'y contribuer :

- l'augmentation du minimum imposable ;
- l'augmentation du montant des charges professionnelles forfaitaires (« jobkorting ») ;
- et la simplification des tranches du barème de calcul de l'impôt des personnes physiques, en ramenant le nombre de tranches barémiques de calcul de l'impôt des personnes physiques de 5 à 3 tranches.

Pour les bas et moyens revenus, le Gouvernement a instauré une majoration de la quotité de revenu exemptée d'impôt. Cette mesure est de nature à renforcer le pouvoir d'achat et à réduire les pièges à l'emploi. Il convient de poursuivre dans cette voie en s'assurant qu'un maximum de citoyens puissent en bénéficier à l'avenir, en vue d'augmenter leur pouvoir d'achat et de soutenir la croissance économique. Un phasage sur plusieurs années doit permettre de faire passer progressivement le montant de la quotité exemptée d'impôt dans le chef de personnes physiques à 8.400 euros.

L'augmentation du coût de la vie frappe en premier lieu les plus défavorisés et les bas et moyens revenus. Afin de combattre les pièges à l'emploi, il est essentiel d'augmenter le montant des charges professionnelles forfaitaires déductibles, le Gouvernement augmentera le pouvoir d'achat en prenant mieux en compte l'évolution du coût de la vie.

- Augmenter les pensions :

Le Gouvernement s'attellera également au renforcement du pouvoir d'achat des pensionnés. Il poursuivra dans la voie de l'adaptation des pensions au bien-être et de la revalorisation des pensions les plus faibles, des travailleurs salariés comme des travailleurs indépendants. En 2008, les pensions minimums des travailleurs salariés et indépendants ainsi que la GRAPA seront relevées de 2 % à partir du mois de juillet. Le Gouvernement intégrera par ailleurs, dès le mois de mars 2008, le bonus bien-être dans le montant mensuel des pensions et procédera, à partir du 1^{er} septembre 2008, à l'augmentation de 2 % des pensions ayant pris cours entre le 1^{er} janvier 1988 et le 31 décembre 2002.

Le Gouvernement supprimera la cotisation de solidarité instaurée par l'article 68 de la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales. Une première diminution, dont les modalités seront définies par arrêté royal, interviendra dès le 1^{er} juillet 2008 et concernera prioritairement les pensions les plus basses.

Le Gouvernement permettra également aux travailleurs bénéficiant d'une pension de retraite ou de survie la poursuite d'une activité professionnelle sans que leurs droits à la pension soient lésés. Il poursuivra le relèvement des limites à l'activité autorisée des bénéficiaires d'une pension de retraite ou de survie qui ont atteint l'âge légal de la pension, dans la droite ligne de la décision du conclave budgétaire de relever ces limites de 25 %.

Dans la perspective d'une réforme des régimes de pensions qui résultera de la Conférence nationale pour les pensions, le Gouvernement permettra la prise de pension anticipée sans pénalité dans le régime des indépendants après 43 années de carrière. L'objectif de cette réforme sera en effet de mieux prendre en considération la durée de la carrière professionnelle et de réaliser un alignement du régime des travailleurs indépendants sur celui des travailleurs salariés.

- Augmenter le pouvoir d'achat des familles :

Assurer le bien-être des familles, cela passe notamment par l'augmentation de leur pouvoir d'achat et le renforcement de leur capacité à faire face aux coûts liés à l'éducation des enfants. Les allocations familiales constituent le meilleur levier pour atteindre cet objectif.

Le Gouvernement confirme son attachement aux principes qui fondent le régime général des allocations familiales dans le cadre fédéral. En particulier, le principe selon lequel « un enfant égale un enfant » doit conduire à achever d'opérer le rattrapage entre le régime des allocations familiales pour travailleurs indépendants et celui des travailleurs salariés tant au niveau du montant des allocations qu'au niveau des conditions d'octroi, de retrait ou de suspension.

Par ailleurs, le Gouvernement veut également faire bénéficier les allocations familiales de l'adaptation au bien-être, au même titre que les autres régimes d'allocations. Il prendra les mesures nécessaires pour que cette intégration au système de l'adaptation au bien-être soit réalisée dans les meilleurs délais.

4. Protéger les plus faibles :

- Santé

Partant du constat que les soins spécifiques des malades chroniques et des personnes atteintes d'un cancer sont insuffisamment couverts aujourd'hui, le Gouvernement poursuivra l'élaboration d'un plan global dans le but d'améliorer l'accessibilité et la qualité des soins au bénéfice des patients atteints d'un cancer ou d'une maladie chronique. D'autres plans pluriannuels seront développés sous cette législature pour des maladies comme le diabète ou Alzheimer. Ces plans comporteront chaque fois des objectifs quantifiables permettant une évaluation, un suivi et une responsabilisation des différents acteurs.

Parmi ces mesures, le Gouvernement veillera à permettre à certains malades chroniques de bénéficier du système du « Maximum à facturer », indépendamment de leurs revenus et/ou de leur statut social.

Dans le souci de pouvoir adapter la norme de croissance aux besoins réels, mais aussi de pouvoir la moduler d'une année à l'autre, compte tenu notamment de son engagement d'améliorer l'accessibilité aux soins pour les malades chroniques, le Gouvernement fixera la norme de croissance pour la nouvelle législature à la moyenne du pourcentage de croissance des dépenses réelles hors inflation de la législature précédente, avec un maximum de 4,5 % sur base annuelle.

- Handicap et dépendance

Le Gouvernement prendra des initiatives afin d'améliorer le taux d'emploi des personnes handicapées et invalides. A cette fin, il élargira les possibilités de cumul entre d'une part les allocations aux personnes handicapées et les indemnités d'invalidité et d'autre part les revenus professionnels. Le Gouvernement définira également, en concertation avec les partenaires sociaux, des mesures permettant de promouvoir l'emploi des personnes handicapées dans le secteur privé. Il sera attentif au respect effectif du quota de 3 % d'emplois réservés aux personnes handicapées dans la fonction publique fédérale.

Le Gouvernement veillera à ce que la personne qui consacre son temps à soigner un proche dépendant ne subisse pas de préjudices directs ou indirects dans le cadre de sa carrière professionnelle. A cette fin, il élaborera, en concertation avec les Communautés et les Régions, un statut fiscal et social pour l'aidant proche qui consacre son temps à la prise en charge d'un proche dépendant.

Le Gouvernement entend également soutenir les familles confrontées au handicap d'un enfant. A cette fin, il renforcera les abattements fiscaux pour enfants handicapés à charge et étendra le nouveau régime d'allocations familiales majorées à tous les enfants handicapés. Le congé parental sera par ailleurs élargi en faveur des parents d'un enfant souffrant d'un handicap.

En concertation avec les Régions et les Communautés, il élaborera un plan destiné à une meilleure prise en charge du handicap de grande dépendance. Ce plan devra permettre une augmentation du nombre de places réservées aux personnes handicapées dans les centres de jour et d'hébergement, via notamment une intervention spécifique de l'INAMI.

Enfin, le Gouvernement abolira le système du « Prix de l'Amour », et réalisera, pour le calcul de l'allocation d'intégration, l'immunisation totale des revenus du partenaire avec lequel la personne handicapée forme un ménage.

Le développement de notre État-providence et de notre État de bien-être ne peut pas se faire au détriment de l'espace et de la nature, de l'eau et de l'air. Le progrès économique ne peut pas être synonyme de recul écologique. Garder notre environnement sain et vital pour nous-mêmes et pour les générations qui nous suivent: voilà la mission qui nous incombe. Utiliser durablement ce qui est précieux et doit encore durer une éternité: voilà la réponse que nous devons donner. Le gouvernement choisit résolument le développement durable comme fil conducteur de sa politique et de ses actes.

Dans ce contexte de changement climatique et de réchauffement de la planète, le gouvernement mènera une action visant à coordonner et à stimuler la réduction des émissions des gaz à effet de serre. Il souscrit aux engagements du protocole de Kyoto. Il soutiendra activement l'objectif européen qui vise, d'ici 2020, à diminuer de 20% la consommation d'énergie, à réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre et à porter la part des énergies renouvelables à 20%. A cette fin, de nouveaux investissements en sources énergétiques renouvelables devront être attirés dans le cadre d'un mixte énergétique suffisamment diversifié et favorable en termes de CO2.

La contribution du secteur énergétique à l'effort de l'autorité, adopté dans le cadre du conclave budgétaire, sera partiellement réinvestie dans le développement des énergies renouvelables.

Le gouvernement, faisant siennes les conclusions de l'étude de la CREG concernant la sous-production d'électricité en Belgique, veillera à mettre en œuvre les conditions nécessaires pour le développement du parc de production d'électricité reposant sur un mix d'énergie diversifié en combinant sécurité d'approvisionnement et objectifs environnementaux.

Le Gouvernement veillera à permettre à de nouveaux producteurs d'électricité de se déployer sur le marché belge et de créer les conditions d'une réelle concurrence, garante de prix raisonnables pour les utilisateurs.

Les particuliers et les entreprises seront encouragés dans leurs démarches visant à réduire leurs dépenses énergétiques. La déductibilité pour investissements économiseurs d'énergie sera augmentée et si possible préfinancée ou convertie en remboursement sur facture. Les entreprises pourront opérer un amortissement accéléré ou dégressif de leurs investissements.

Le gouvernement proposera aux particuliers et entreprises le financement par tiers-payeur des investissements en matière de construction durable.

Le Gouvernement élaborera une fiscalité favorisant les comportements responsables en termes d'environnement. Ainsi, une réduction d'impôt sera accordée aux propriétaires équipant leur véhicule existant d'un filtre à particules, les véhicules neufs devant par ailleurs être équipés de FAP. Un avantage fiscal appliqué directement sur le prix des voitures neuves sera accordé aux véhicules répondant aux normes Euro 5 et Euro 6 jusqu'à ce que celles-ci deviennent obligatoires.

Une mobilité autre, plus durable peut et doit contribuer largement à réduire l'émission des gaz à effet de serre. Dans le nouveau contrat de gestion avec la SNCB, le gouvernement conclura des accords en vue d'augmenter substantiellement le transport tant des marchandises et des voyageurs. À cet effet, il investira dans du nouveau matériel roulant et des projets ferroviaires innovateurs et il établira des liaisons plus rapides entre les grandes villes. Outre le RER, il entend déployer d'autres services ferroviaires suburbains. La ponctualité des trains, l'accessibilité des gares et la sécurité des voyageurs et du personnel des trains occuperont une place centrale dans les accords avec la SNCB.

Protéger le citoyen, garantir sa sécurité et maintenir l'ordre juridique constituent les tâches essentielles de l'autorité fédérale. Police et justice forment les piliers de la chaîne de sécurité, qui va de la définition du comportement normal et de la prévention, en passant par les poursuites, à la sanction et à l'exécution de la peine.

Le Plan national de sécurité du 1^{er} février est le fondement de la collaboration entre la police et la justice. Il constitue la charnière entre la police et la justice. Il règle les nouvelles relations de travail entre le ministère public et les services de police. Il met l'accent sur l'élaboration de l'Enquête policière d'office, le procès-verbal simplifié et les sanctions administratives communales.

En se basant sur ce plan, le gouvernement rédigera une note d'exécution en matière de sécurité intégrée. Dans sa politique de sécurité, il sera particulièrement attentif, outre les

priorités du Plan national de sécurité, aux incivilités et à la petite criminalité. Le fait que des délits graves perpétrés souvent avec une violence aveugle par des auteurs toujours plus jeunes rend nécessaire une adaptation de la loi relative à la protection de la jeunesse. Une politique intégrée en matière de drogues sera axée sur la dissuasion effective par la prévention, le traitement et la répression. Grâce une politique énergique en matière de sécurité routière, le gouvernement mettra tout en œuvre pour ramener d'ici 2010, conformément aux objectifs des États généraux, à 750 maximum le nombre de tués sur les routes, pour atteindre un maximum de 500 en 2015.

En concertation avec les Communautés et les Régions, le gouvernement élaborera un plan ambitieux en vue de mener une politique de prévention bien étayée.

En concertation avec les Communautés et Régions, le gouvernement exécutera rapidement la loi du 15 mai 2007 sur les gardiens de la paix en ce qui concerne la formation, le statut administratif et l'uniforme. Dans ce cadre, il tiendra compte des actuelles sources de financement pour ces gardiens de la paix.

L'exécution des contrats Grandes Villes sera assurée, le cas échéant par le transfert des moyens aux Régions.

Pour répondre aux besoins en personnel des services de police, un recrutement complémentaire sera nécessaire. Le personnel civil se verra attribuer un maximum de tâches. Grâce à une intensification de la collaboration avec les services publics et les entreprises de sécurité privées, la police disposera d'une plus grande marge de manœuvre pour se consacrer à ses tâches essentielles. Le gouvernement prêtera une attention particulière aux zones de police qui suite à des circonstances particulières sont structurellement déficitaires.

Dans ce contexte, la victime doit rester au centre des préoccupations. L'accueil et l'accompagnement doivent être améliorés. Les victimes disposent de possibilités nouvelles et d'un système sophistiqué d'appels urgents pour signaler rapidement les infractions, par voie électronique.

Après le succès de la réforme des polices, il est temps de procéder à une réforme et une modernisation approfondies de l'ordre judiciaire. Celles-ci doivent nous amener à une réflexion sur la taille des arrondissements judiciaires et à repenser la structure des tribunaux de première ligne et aux parquets intégrés de première ligne. Le tribunal de première ligne regroupe les juridictions spécialisées (droit de l'environnement, droit social, droit commercial, droit civil, droit pénal, ...), y compris un tribunal de la famille qui devra encore être créé et éventuellement un tribunal administratif.

L'informatisation, l'autonomie de gestion et la formation – cette dernière en collaboration avec les Communautés – doivent, à court terme, procurer à la justice des instruments modernes devenus depuis longtemps courants ailleurs. La justice entend ainsi repérer et évaluer soigneusement l'arriéré judiciaire et, en mesurant correctement la charge de travail, évaluer exactement les besoins en personnel.

Le gouvernement prendra des initiatives pour améliorer le langage judiciaire et installer un guichet pour l'aide juridique. Il veillera à ce que la justice soit rendue dans un délai raisonnable, en réduisant notamment l'arriéré judiciaire.

Une politique équitable de la justice ne peut exister sans une politique crédible d'exécution des peines, conçue à partir d'un objectif et d'une vision clairs. Le gouvernement poursuivra la préparation du programme d'urgence, entamée ces derniers mois. Au centre de ce programme figure l'extension de la capacité carcérale dans des conditions sûres et humaines, une surveillance électronique efficace et effective et une attribution adéquate de peines alternatives. Les tribunaux d'exécution des peines et les maisons de justice doivent avoir la possibilité d'atteindre une vitesse de croisière. Nous consacrerons une attention particulière à l'accueil des internés et au suivi efficace des prévenus et condamnés libérés sous conditions.

Le gouvernement veut étendre le rayon d'action du SECAL et augmentera les montants de son intervention.

Le citoyen qui est en danger a droit à une assistance rapide. C'est pourquoi, le gouvernement continuera à renforcer les services d'assistance. Afin de couvrir l'entièreté du territoire, nous complèterons la mise en œuvre de la loi sur la sécurité civile sans générer des coûts supplémentaires pour les villes et communes. Le gouvernement élaborera ensuite des plans d'urgence et d'intervention pour toutes les communes. Les services d'incendie et leurs agents professionnels et volontaires se verront attribuer un statut opérationnel, de manière à ce que nous puissions revaloriser et rajeunir le corps. Pour l'aide médicale urgente, nous visons une synergie optimale.

Notre pays devra rapidement s'organiser pour pouvoir contribuer adéquatement à la lutte contre le terrorisme international. La gestion et l'échange des informations entre les divers services de police et de renseignements doivent être systématiquement développés. Leur contrôle doit être organisé de manière structurelle, ce qui signifie que la législation relative aux méthodes particulières de recherche doit être rétablie d'urgence et que la législation relative aux méthodes particulières de renseignements doit être réalisée d'urgence. Une base légale est également nécessaire pour l'échange d'informations entre les services de police et les autorités administratives et judiciaires.

En ce qui concerne la perception des impôts et l'offre en matière de protection sociale, une application correcte et équitable de la réglementation est essentielle. Le gouvernement veillera scrupuleusement à ce que tous les contribuables et tous les ayants droits soient traités équitablement et que la législation fiscale et la législation sociale soient appliquées uniformément. Le prélèvement et la perception des impôts et des cotisations sociales d'une part, et l'octroi et le versement de l'aide d'autre part, doivent se dérouler, dans tout le pays, d'une manière correcte et équitable.

Les citoyens et les sociétés qui contribuent, par le biais de leurs impôts, au financement de l'autorité, ont droit à une prestation de services correcte et fiable de la part du gouvernement. Il prendra des mesures pour organiser ses services aussi efficacement que possible. Les moyens libérés par les départs naturels seront partiellement utilisés pour un upgrading de l'administration. L'intégrité, la motivation, la culture du résultat et l'orientation vers le client sont les mots-clés de sa gestion du personnel. Cette orientation vers le client se traduira ensuite en heures d'ouverture adaptées, en services électroniques, en langage simple et compréhensible et en mesures spécifiques afin de poursuivre le chemin emprunté vers la simplification administrative et la réduction des charges administratives. Ensemble, avec les autres niveaux politiques, il parviendra à ce que des citoyens, des sociétés et des associations puissent obtenir progressivement, auprès d'un seul point de contact physique, les services et les informations gouvernementaux, accessible de manière électronique via un portail internet et une page internet personnelle.

Des sociétés publiques autonomes et des sociétés anonymes de droit public qui ont pour noms : La Poste, la SNCB, Belgacom et Belgocontrol, le gouvernement attend qu'elles soient un exemple d'amabilité à l'égard du client, de diversité au travail, de transparence dans le processus décisionnel, dans la nomination des dirigeants et dans la politique salariale, et de bonne gouvernance. Avec les syndicats du personnel de la fonction publique, le gouvernement poursuivra la concertation au sujet d'un cadre de discussion quant à la continuité du service public.

Notre pays ne peut avoir d'autre vocation que celle d'un pays ouvert et tolérant. L'ouverture au monde et la tolérance créent des droits, mais génèrent également des obligations. L'ouverture et la tolérance ne peuvent exister sans un partage de valeurs et des accords clairs. Le respect des valeurs fondamentales de l'État de droit démocratique et des droits de l'homme constituent la base d'une politique d'immigration effective et d'une politique étrangère active.

Dans une société ouverte et tolérante, des individus ayant un passé culturel différent trouvent leur place. Le gouvernement considère qu'il relève de sa mission de faire de la diversité une clé de son succès. Il entend réaliser un équilibre entre la demande d'immigration, la nécessité d'une main d'œuvre immigrée sur notre marché du travail et l'indispensable assise sociale d'une société multiculturelle.

À cet effet, il mènera une politique d'immigration humaine, équilibrée et ferme, conforme à la politique d'insertion et d'intégration des Communautés.

En ce qui concerne l'immigration pour des motifs humanitaires, le gouvernement prendra des mesures pour appliquer les conditions de regroupement familial et de constitution de famille de manière la plus uniforme possible, notamment en matière de preuve de revenus suffisants et réguliers.

Le gouvernement veillera à ce que la nouvelle loi sur le droit d'asile soit correctement mise en œuvre et à ce que ses objectifs soient réalisés. Il veillera en particulier à ce que les procédures ne s'éternisent pas et à ce que les décisions de l'Office des Étrangers, du Commissariat général aux Réfugiés et du Conseil du Contentieux des Étrangers soient effectivement exécutées.

Le gouvernement permettra aux demandeurs d'asile d'accéder au marché du travail au plus tard six mois après le début de la procédure d'asile.

Pour remédier aux tensions qui existent sur le marché du travail, le gouvernement ouvrira judicieusement la possibilité d'une immigration économique limitée, lorsque la réserve de main d'œuvre nationale sera épuisée. Dans une première phase, des résidents illégaux bien intégrés, ayant une perspective d'emploi manifeste, entreront également en ligne de compte pour une « immigration économique », sous des conditions à déterminer.

Les autres critères de régularisation pour circonstances exceptionnelles (longue procédure, situation humanitaire préoccupante, maladie) seront précisés dans une circulaire.

Le gouvernement mènera une politique de retour et d'éloignement effective à l'égard des étrangers qui n'auront pas obtenu de permis de séjour: retour ou éloignement volontaire et autonome si possible, forcé et humain si nécessaire. Dans un protocole d'accord, il règlera la collaboration des zones de police locales à la politique d'éloignement.

Le gouvernement étudiera des solutions alternatives à la détention de familles avec enfants mineurs dans des centres fermés et envisagera des capacités d'accueil spécifiques, avec restriction de la liberté de mouvement, pour les familles avec enfants en attente de leur expulsion.

Le gouvernement objectivera l'acquisition de la nationalité et en fera un instrument d'immigration neutre sur le plan de l'intégration effective. Ainsi, l'acquisition de la nationalité belge sera subordonnée à un droit de séjour d'une durée indéterminée au moment de la demande, à un séjour légal préalable et ininterrompu de 5 ans et à une preuve d'intégration (notamment une connaissance suffisante de l'une des trois langues nationales).

Au sein de l'Union européenne, la Belgique doit continuer à jouer le rôle de pionnier. Pour ce faire, le gouvernement renforcera les alliances traditionnelles, comme le Benelux, mais elle se mettra aussi activement à la recherche de nouveaux partenaires. La Présidence de l'Union européenne en 2010 offre une chance unique de joindre le geste à la parole et rendre « sensible » au Belge moyen l'Europe. Le gouvernement est ouvert à un nouvel élargissement de l'Union européenne. Les candidats-Etats membres doivent évidemment répondre à tous les critères d'adhésion. En outre, l'Union doit y être prête. Un élargissement ne peut en tout cas pas toucher à ou faire obstacle à son développement continu, son approfondissement, intégration et cohésion sociale. Sous ces mêmes conditions, et sachant que ni le résultat final ni le calendrier ne sont fixés, les négociations d'adhésion peuvent être poursuivies.

Au sein de l'Europe, le gouvernement œuvrera à une politique socioéconomique davantage performante, compétitive et durable, représentant un bon équilibre entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux. Il souscrit aux objectifs climatiques européens, mais bien sur la base d'une répartition des charges équitable entre les entités fédérées, et il plaide en faveur d'une politique énergétique européenne ambitieuse. D'une plus forte coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, le gouvernement attend des résultats réels dans la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, dans le respect de la vie privée et des droits fondamentaux, ainsi qu'une politique européenne plus intégrée en matière d'asile et d'immigration. La politique agricole commune réformée sera entièrement exécutée.

Le gouvernement souscrit entièrement à l'ambition de développer une politique étrangère européenne complète et cohérente, en ce compris une politique de sécurité et de développement. Ce n'est que de cette manière seulement que l'Europe, et par conséquent la Belgique, pourra exercer l'influence dans le monde qui lui revient. Le gouvernement contribuera, dans le respect de ses engagements envers l'OTAN, au développement de la capacité de défense européenne, mobilisable tant dans le cadre de l'Union européenne que dans celui de l'OTAN.

Sur le terrain également, le gouvernement veut assumer sa responsabilité afin de garantir la sécurité internationale. Notre présence en Afghanistan sera renforcée, et nous enverrons de troupes vers le Tchad. En outre, seuls des instruments militaires ne suffisent pas. De plus en plus, des instruments civils seront engagés – nous référons au Kosovo. C'est pourquoi le gouvernement continue à développer la capacité nécessaire.

Nous ne voulons pas uniquement jouer un rôle curatif. Plus que jamais, on doit travailler préventivement. Pour cette raison, le gouvernement plaide en faveur d'initiatives internationales pour un désarmement ultérieur et pour une interdiction de certains types d'armes ou de munitions. Il veut demander davantage d'attention pour l'human security et pour la problématique poignante des enfants-soldats. La prévention signifie aussi la coopération au développement. Le gouvernement tient fermement à l'objectif d'accroître en 2010, ensemble avec toutes les autorités, la coopération au développement, à concurrence de 0,7% du PIB. Un premier début, substantiel, a été réalisé en accroissant cette année les crédits destinés à la DGCD de 1,1 milliard d'euros.

L'argent est important, mais il n'est pas tout. Pour cette raison, dans notre coopération en matière de développement, nous accordons davantage d'attention à la qualité et à la durabilité de l'aide, au progrès en termes de bonne gouvernance et de démocratie, à l'Etat de droit, aux Droits de l'Homme et à l'égalité entre homme et femme. La bonne harmonisation de l'aide avec les destinataires et dans le cadre plus large de la politique étrangère, la simplification des procédures et de la bonne coopération avec les ONG sont des questions prioritaires.

Parce qu'un marché libre et équitable contribue à la croissance dans les pays en voie de développement et parce que notre propre prospérité dépend de l'exportation et des investissements étrangers, le gouvernement s'engage au succès du Cycle de Doha. Il ne perd pas de vue ni les intérêts des pays en voie de développement, ni, également, les accords EPA que négocie actuellement l'Union européenne. Il veillera au respect des normes sociales et environnementales. Aussi, il accordera une attention particulière à la suppression de toutes sortes de barrières commerciales et, en cette matière, de fournir le soutien nécessaire aux sociétés.

Quelques régions dans ce monde ont une signification particulière pour notre pays. Pour cette raison, ce gouvernement accordera une attention particulière aux relations avec nos pays voisins. Également pour mener à bien des dossiers tels que le Rhin d'Acier, la collaboration policière avec la France, ou les Koffieshops dans la zone frontière néerlandaise.

Le gouvernement s'engagera particulièrement pour l'Afrique-Centrale, en continuant à militer pour une approche internationale et en continuant lui-même à développer des initiatives sur le terrain. Un rétablissement durable du calme et de la paix dans le territoire des Grands lacs est une priorité absolue.

Enfin, le gouvernement veut mener un siège actif - et une politique d'accueil pour élargir la position de la Belgique en tant que site des organisations internationales, comme lieu de rencontre et de "service nation". Au sein des services du Premier Ministre, une cellule sera créée pour le soutien et la coordination d'actions visant à organiser des événements dont le rayonnement est international.

Depuis 1970, la Belgique unitaire a été convertie, en cinq réformes, en un État fédéral doté d'une structure à plusieurs niveaux de pouvoir. À chaque fois, davantage d'autonomie fut dévolue aux Communauté et Régions, afin de faire approcher la politique auprès des citoyens et de permettre une meilleure gouvernance à tous les niveaux de pouvoir. Durant les mois précédents, s'est répandue l'idée qu'une nouvelle phase de la réforme de nos institutions s'avère souhaitable. En effet, la répartition des compétences et le financement actuels se sont clairement révélés insuffisants pour que tous les niveaux de pouvoir puissent formuler une réponse aux défis futurs. C'est la raison pour laquelle toute nouvelle réforme institutionnelle devra renforcer tous les niveaux de pouvoir. Un nouvel équilibre entre les différentes autorités doit être cherché, pour que celles-ci s'aident davantage et coopèrent de manière plus efficace.

Sur la base des travaux du Conseil des Sages, les différentes parties, tant de la majorité que de l'opposition, ont déposé une proposition de loi spéciale, portant des mesures visant à homogénéiser et à augmenter la cohérence des compétences, à rendre plus efficace le fonctionnement de la fédération et à prévoir un financement adapté de l'État fédéral et des entités fédérées.

Le gouvernement entend poursuivre ce travail et déposer une proposition de loi spéciale avant la mi juillet, afin de poursuivre la mise en œuvre davantage d'homogénéisation et de l'augmentation de la cohérence de compétences à chaque niveau de pouvoir.

Il s'agira notamment d'éléments de la politique relative au marché de l'emploi. Dans ce contexte, seront analysés les aspects qui devraient être confiés aux régions pour que ces dernières puissent mener une politique à même de répondre autant que faire se peut à leurs besoins propres et spécifiques. Il ne sera toutefois aucunement question de remettre en cause la solidarité interpersonnelle, en particulier la sécurité sociale.

C'est en observant le maintien de cette solidarité que seront abordés certains aspects de la politique en matière de santé et de politique familiale, politiques actuellement dispersées sur plusieurs niveaux de pouvoir. En outre sera examiné l'octroi d'une plus grande autonomie aux régions et aux communautés en matière de fonction publique (Selor et principes généraux), de l'exercice de certaines compétences relatives à la zone maritime et de l'association des Régions à la politique des poursuites des infractions en matières régionales.

En vue d'un fonctionnement plus efficace de la fédération, sera examiné entre autres la possibilité de fournir une base légale aux procédures de coopération et aux protocoles actuellement en vigueur au sein du Comité de concertation. Le renforcement légal de ce Comité et des conférences interministérielles fera également l'objet d'un examen.

Il convient également de clarifier la réforme du régime bicaméral. Le Constituant de 1993 entendait effectivement transformer le Sénat en un véritable lieu de rencontre entre l'État fédéral et les communautés et les régions.

Finalement, on examinera la problématique de la législation électorale, en ce compris des propositions de l'instauration d'une circonscription électorale fédérale, la simultanéité des élections fédérales et régionales et une solution négociée à l'arrêt de la Cour constitutionnelle relatif à Bruxelles-Hal-Vilvorde.

En vue de renforcer la position financière des différents niveaux de pouvoir, il sera étudié comment responsabiliser davantage les entités fédérées s'agissant de leurs décisions politiques. Dans le même temps, il sera examiné dans quelle mesure leur autonomie fiscale est susceptible d'être élargie. En tout état de cause se conclura alors un nouvel accord de coopération pour la période 2009-2014. Celui-ci portera sur les obligations que devra respecter notre pays eu égard au pacte de stabilité et de croissance européen